EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Rapport N° 1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU TITRE DE 2017

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Cette révision traduit les différents transferts entre les phasages des AP existantes, l'annulation d'AP, la révision du coût global d'AP ou encore la création d'AP. Ainsi, certaines AP se sont vues majorées et d'autres ont été minorées, compte tenu des modifications sollicitées au titre de la décision modificative n° 4 de l'exercice 2017.

I. Modification de phasage d'AP

L'autorisation de programme Aménagement de Saint Jean : les crédits de paiement du phasage 2017 sont diminués de 1 017 000 € et réinscrits en 2018, 2019, 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
AMENAGEMENT ST JEAN	384 000	200 000	425 000	1 000 000	1 392 000	3 401 000

L'autorisation de programme Travaux sur Fontaines : les crédits de paiement du phasage 2017 sont diminués de 171 200 € et réinscrits en 2018 et 2019.

	2017	2018	2019	2020	Total
Chapitre 20 Etudes	28 800	40 000	31 200	0	100 000
Chapitre 23 Travaux construction	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Chapitre 23 Travaux terrains	0	300 000	100 000		400 000
	48 800	360 000	151 200	20 000	580 000

II. Augmentation d'AP

L'autorisation de programme du projet d'aménagement du Pole Petite Enfance La Gauthière est augmentée globalement de 510 000 €. De plus, les crédits de paiement du phasage 2017 sont diminués de 700 000 € et réinscrits en 2018.

	2017	2018	Total
Chapitre 21 Mobiliers	0	120 000	120 000
Chapitre 23 Travaux	120 000	1 700 000	1 820 000
	120 000	1 820 000	1 940 000

III. Diminution d'AP

L'autorisation de programme du projet de rénovation du Château des Vergnes et de la Maison de quartier des Vergnes est diminuée globalement de 270 000 €. De plus, les crédits de paiement du phasage 2017 sont diminués de 89 000 € et réinscrits en 2019.

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Chapitre 20 Etudes	0	0	270 000	0	0	270 000
Chapitre 21 Mobiliers	0	0	49 000	0	150 000	199 000
Chapitre 23 Travaux	30 000	0	270 000	1 300 000	1 350 000	2 950 000
	30 000	0	589 000	1 300 000	1 500 000	3 419 000

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibérations.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 DEC. 2017
Pour le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
26 DEC. 2017
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Françoise NOUHEN